Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_50-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22[illegible])

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 22 juin 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
16/06/2026

Date d'affichage
16/06/2026

Numéro de la Délibération :
2026-06-50

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Cynthia QUÉRO.

M., Blaise BLEUNVEN, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ

Absent(e)s excusé(e)s : Germaine MURZEAU-COBETTO a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Isabelle JUGÉ, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU, Cyril LE FUR a donné pouvoir à Victor LE NAGARD, Sylvain BOSCHAT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Travaux de restructuration et d'extension de l'école- lots 6 et 11 : avenants aux travaux

Mme Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven explique que pour le lot 11- Electricité, l'option PPMS (alarme) a été validée mais que le montant total indiqué sur l'acte d'engagement ne l'incluait pas. Elle précise que certains travaux ont coûté moins cher que prévu et que quelques travaux supplémentaires ont été demandés notamment le passage en intérieur de câbles extérieurs. Elle présente le devis d'EA2I correspondant à ces modifications. Celui-ci s'élève à 3 360 € HT (4 032 € TTC).

Pour le lot 6-menuiserie intérieure, elle explique que les vestiaires ont été agrandi et des patères ont été ajoutées. Le devis pour ces travaux supplémentaires s'élève à 1 446.37 € HT (soit 1 735.64 € TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- Valide les travaux supplémentaires et les devis présentés ci-dessus
- Autorise le maire à signer les devis et avenants correspondants.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_50-DE

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
	